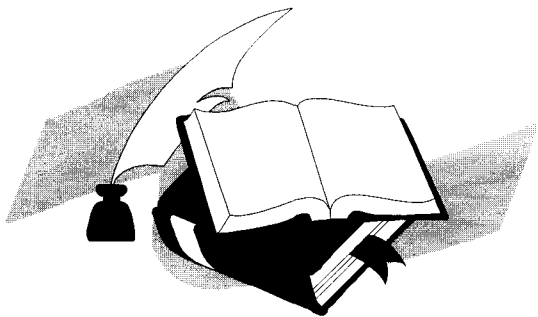




VERSEMENT 1095 W

Description globale : Recensement de la population

Dates extrêmes : 1982

Importance matérielle : 5 articles

Service producteur : Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Service versant :

Date d'entrée : avril 1992

Communicabilité maximum : 100 ans

Début communicabilité : 01/01/2083

Fin communicabilité :

Date de rédaction du bordereau : avril 1992

N° d'entrée : 16965

Cote de l'inventaire : 1AD10 345

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Ce versement fait suite au versement 1078W, versé en 1989, qui renferme l'échantillon au 3/4 pour la ville de Troyes.

En effet, les lots au 1/20 et 1/4 sont toujours versés plusieurs années après.

Ils font l'objet d'une exploitation différente et plus poussée que l'échantillon au 3/4.

De l'échantillon au 3/4 on extrait un formulaire sur quatre (lot au 3/4) puis un sur cinq (lot au 1/20).

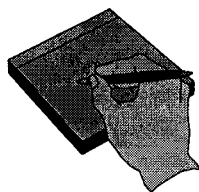
Les lettres et les chiffres se succédant représentent les sections cadastrales (se référer au tableau de composition des districts ci-joint)

La communicabilité des documents de recensement est portée à 100 ans, en vertu de la loi 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-5	Troyes : bordereaux de maisons, feuilles de logement, bulletins individuels	1982



ANNEXES

L'INSEE est un service de l'administration française, né en 1946 de la fusion de plusieurs organismes regroupés sous le nom de : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Cet organisme a de nombreuses attributions, entre autre, l'organisation et le dépouillement d'enquêtes et des recensements de population (conjointement avec le Ministère de l'Intérieur).

Les recensements de population visent deux objectifs :

- Déterminer la population légale de chaque circonscription administrative (commune, canton, arrondissement, département). La population légale sert à l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires, se rapportant à des questions extrêmement variées : élections, taux et répartitions des taxes et subventions, détermination des emplois communaux, constructions, loyers, marchés, nombre de pharmacies, etc...

- Etablir les statistiques de base de la population française (statistiques démographiques et économiques). Le recensement permet de recueillir des données chiffrées sur : - la population en général (sexe, âge, situation de famille, nationalité, niveau d'instruction)

- la population active (profession, branche d'activité, qualification, statut professionnel)

- les ménages (nombre de personnes, conditions de logement)

- les migrations de personnes à l'intérieur du pays et en provenance de l'extérieur

1095 W

RECENSEMENT DE LA POPULATION

1982

W	descriptif	dates	communi cabilité
1	Bordereaux de maisons, feuilles de logements, bulletins individuels TROYES : lots 1/20 districts Sections cadastrales AV 2-3-5 AX 1-2-4 AY 4-5-6-8-11-12-13-14-16 AZ 2-3-5-6-7-8-9-10 BT 1-5-6-7-8-9-11-12-13-14 BV 2-3-4-12-16-17-18-19-23-24-25 BW 1-2-3-4-5-6-7-9-10-12 BY 2-3-4 BZ 4 CD 1	1982	1/1/2083
2	TROYES : lot 1/4[*] districts AV 2-3-4-5 AX 1-2-4 AY 5-6-8-9	" "	" "
3	TROYES : lot 1/4 districts AY 11-12-13-14-16 AZ 2-3-5-6-7-8-9-10 BT 1-5-6-7-8-9-11-12-13	" "	" "
4	TROYES : lot 1/4 districts BT 14-17 BV 1-2-3-4-7-11-12-13-16-17-18 19-21-23-24-25-26	" "	" "
5	TROYES : lot 1/4 districts BW 1 à BW12 BY 1 à BY 6 BZ 4 CD 1	" "	" "

* 1/4 ou 1/5